

Vers une vision intégrée : positionner les espaces forestiers dans une cohérence territoriale

L'exemple de la Métropole Aix-Marseille-Provence

par Christian DELAVET et Cyrille NAUDY

Lors de la journée « Changer notre regard sur les incendies de forêt » du 12 mars 2019, Christian Delavet a débuté sa présentation en proposant plutôt de « changer de regard sur la forêt ». En effet, la protection de la forêt implique qu'elle ne soit plus considérée comme un risque pour les habitants riverains mais bien comme un espace vivant, de loisir et de plaisir, mais aussi rémunérateur et source d'emplois, porteur d'esthétisme et de paysage... C'est l'une des ambitions de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La Métropole Aix-Marseille-Provence se situe au carrefour des échanges entre nord et sud : la vallée du Rhône, le Rhône, le Mistral, l'autoroute A7, le port ; et entre est et ouest : de l'Italie à l'Espagne, des porphyres de l'Esterel aux lagunes languedociennes, les incidences du courant liguro-provençal.

Son histoire géographique et physique est riche depuis les Phocéens jusqu'aux prémisses d'une nouvelle intercommunalité inventée faite d'un ensemble, la Métropole, et de sous-ensembles, les territoires, sans oublier qu'elle est un territoire de tests à l'image du premier parc national « urbain » : le Parc national des Calanques.

Ce territoire s'est structuré autour de plusieurs centres : la ville de Marseille, les villes autonomes mais néanmoins dépendantes du pôle marseillais comme Aix, Salon, Martigues et l'Etang de Berre.

L'urbanisme a été le fait de décisions locales à échelle variable (de la commune au groupe de communes) qui ont fini par nouer des trames urbaines parfois continues, le tout dans un département, certes cadre par la Directive territoriale d'aménagement (DTA) des Bouches-du-Rhône mais dont le résultat final révèle de fortes concurrences entre les zones urbaines d'habitation, les zones d'urbanisation économique, les zones agricoles, les espaces naturels, la mer et les zones humides.

Cette diversité est mouvante, évolutive. Elle est aujourd'hui suivie par la Métropole qui cherche à développer des équilibres et réduire les différences territoriales observées à travers les documents d'urbanisme.

La nature comme la forêt doivent donc trouver leur place dans ce territoire en évolution constante.

1 - ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.
ZICO : Zones importantes pour la conservation des oiseaux.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, des prédispositions naturelles exceptionnelles

Origine et création

La Métropole Aix-Marseille-Provence a été créée le 1^{er} janvier 2016 par les lois MAP-TAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des territoires) puis NOTRE. Elle est issue du regroupement de six intercommunalités préexistantes (Communautés d'Agglomération et Communauté Urbaine) et constitue à ce jour un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) disposant de 92 communes dans son périmètre.

Sa superficie de 317 300 ha en fait la Métropole la plus étendue de France (4 à 5 fois plus grande que le Grand Paris mais 6 fois moins peuplée) mais elle reste de taille intermédiaire à l'échelle européenne.

Son action est répartie en compétences déjà détenues précédemment par les intercommunalités qui l'ont précédée. Parmi elles, certaines sont obligatoires : économie, aménagement du territoire dont Schéma de cohérence territoriale (Scot) et Plan local de l'urbanisme intercommunal (PLUi)... et d'autres optionnelles ou facultatives, telle la gestion et la Défense des forêts contre l'incendie.

Cette dernière compétence préexistante dans cinq des six EPCI d'origine a été adoptée par délibération et généralisée à l'ensemble du territoire métropolitain en décembre 2017. Elle est aujourd'hui développée sur toutes les communes et parfois mise en œuvre à travers des regroupements par massif.

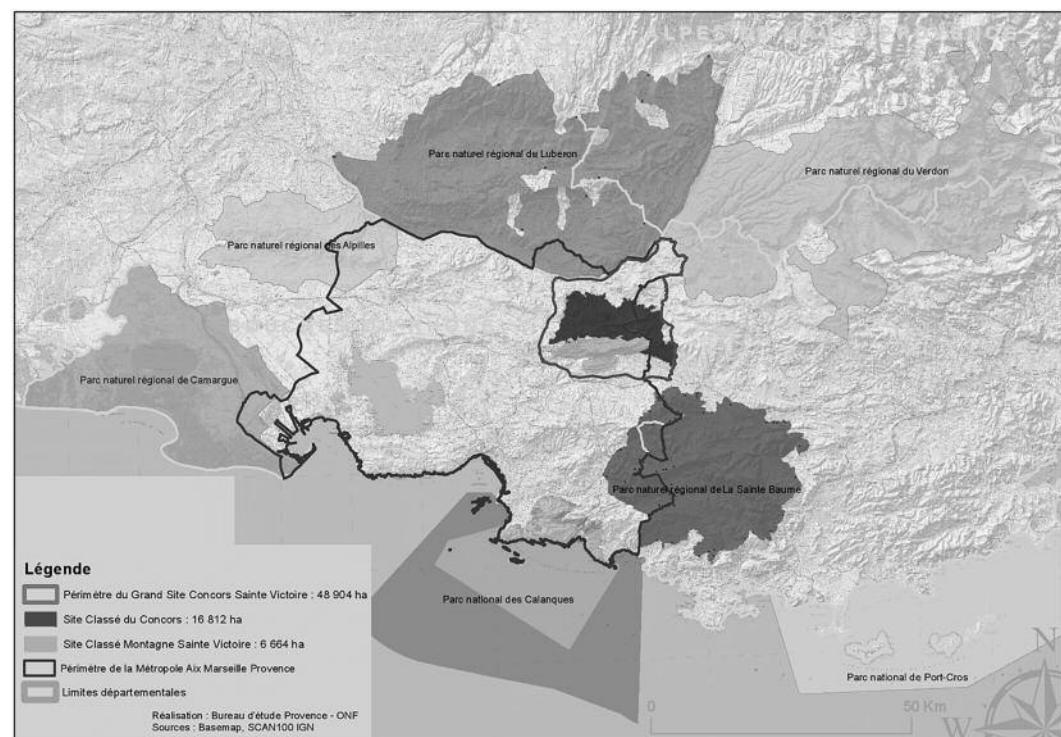
Ces dispositions sont liées à la composition exceptionnelle du territoire de la Métropole.

Occupation de l'espace

La Métropole Aix-Marseille-Provence est composée d'espaces fortement urbanisés (ex : Marseille et les bordures de l'Etang de Berre en certains endroits) et zones naturelles très étendues (ex : l'Arbois, Sainte-Victoire et encore l'Etang de Berre).

A eux seuls, les espaces naturels dont nombre sont peuplés de forêts, occupent 190 000 ha soit 61 % du territoire (zones marines non comprises). Ils sont fortement couverts par des mesures de protection et ou réglementaire : Espaces naturels sensibles (ENS), Sites classés, Conservatoire du littoral, Cœur de Parc, Parc naturel régional, Natura 2000, ZNIEFF, ZICO¹...

Aux caractéristiques géographiques et naturelles s'ajoutent donc des dispositions administratives de gestion ou de préservation qui donnent à cette métropole un caractère exceptionnel en France et sur la bordure méditerranéenne.



La Métropole compte de nombreux espaces naturels couverts par des mesures de protection ou réglementaires.

Source Grand Site Concors – Sainte-Victoire.

Avec un Parc national, cinq Parcs naturels régionaux, un Grand Site de France, un Parc marin — sans compter l'Etang de Berre, plus grand lac salé d'Europe de l'ouest et une bonne partie de la Crau, dernière steppe de l'ouest européen — la Métropole Aix-Marseille-Provence joue un rôle clé en matière de Trame verte et bleue (TVB) à l'échelle du SRADETT (Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires) entre Rhône, préalpes et espaces littoraux du Var et des Alpes-maritimes (Cf. Fig. 1).

Une Métropole riche en forêts (165 000 ha) et en bois (2,6 à 2,8 millions de tonnes de pin d'Alep sur pied)

Si la Métropole Aix-Marseille-Provence se caractérise par la richesse de ses milieux naturels, c'est aussi qu'elle est située au cœur de confluences climatiques multiples : chaleur et sécheresse estivale, épisodes d'intempéries marqués mais aussi hiver froid et rigoureux, vent violent, douceur et influence maritime.

Cette diversité a favorisé l'installation d'espèces animales et végétales nombreuses et adaptées, réparties selon les expositions topographiques, les microclimats locaux mais aussi la qualité des sols, leur profondeur, etc.

D'un point de vue forestier, la Métropole ne se différencie pas des territoires voisins. Elle est occupée majoritairement par le pin d'Alep et le chêne vert mais leur répartition est très variable selon les contraintes locales, les accidents anthropiques voire l'activité humaine.

Trois paramètres sont notamment identifiables qui permettent de comprendre l'organisation des peuplements :

- les incendies souvent liés à la fréquence du vent du nord dominant ;
- une sylviculture relictuelle mais répartie aléatoirement sur le territoire ;
- une urbanisation de l'espace s'étendant aux zones agricoles puis/et aux zones boisées.

De fait, il est observé quatre gradients d'occupation forestière remarquables :

La biomasse

Elle est plus faible à l'ouest du fait de la présence de zones naturelles spécifiques

(marais, steppe pâturée de Crau), de peu de massifs forestiers souvent de petites tailles (Sulaize) couverts de peuplements rarement matures et de l'exposition récurrente au vent (Mistral) souvent vecteur d'incendie. A l'est en revanche, la couverture forestière est dense, moins marquée par la présence du vent mais aussi plus cultivée (phénomène culturel ou proximité des centres urbains ?).

Les peuplements

D'un point de vue des peuplements, le pin d'Alep se retrouve essentiellement à l'ouest en peuplement pur jusqu'à une ligne Rognes – Marseille. Il devient progressivement mélangé au chêne vert (fortes densités parfois) puis disparaît complètement en certains endroits à l'est où des peuplements purs de chênes verts sont observés (résultat de l'exploitation et de la transformation en charbon de bois utilisé par les populations des villes au XIX^e et XX^e, mais aussi d'intérêt contemporain pour la sylviculture de production).

La récurrence des incendies

Elle est forte à l'ouest de la ligne Rognes-Marseille et moindre à l'est du fait du vent dominant du nord-nord-ouest. La proximité de la vallée du Rhône explique — pour partie — la violence des épisodes venteux. De fait, la forêt est davantage soumise à un aléa majeur à l'ouest alors que la présence humaine est moindre. Les peuplements pionniers sont alors majoritaires et essentiellement composés de pins d'Alep.

La topographie

Elle est plus favorable à l'ouest qu'à l'est mais d'autres facteurs dominants limitent le développement de peuplements pérennes et d'une sylviculture liée.

Au final, bien que la Métropole soit très multiple : urbanisation, variété des espaces naturels, présence de zones cultivées (15-17% de la surface métropolitaine), elle dispose d'un paysage marqué de nombreux massifs forestiers de tailles variant entre 5000 et 20 000 ha (23 massifs d'après le Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie – PD PFCI) qui organisent l'espace, constituent le paysage quotidien des 1,9 millions d'habitants et les milieux de vie des 5500 espèces inventoriées à l'Atlas métropolitain de la biodiversité.

Dans ces espaces, ce sont près de 2,6 à 2,8 millions de tonnes de bois de pin d'Alep qui ont été décomptés (l'étude du gisement bois de la Métropole en cours fournira des données plus précises en 2020).

Ces quantités prédisposent les massifs forestiers à une exploitation durable et raisonnée à condition que les peuplements, pentes, desserte, etc. s'y prêtent et qu'une volonté locale des propriétaires publics (pour l'engagement de la démarche et l'exemplarité) mais aussi privés (75% de la forêt est privée) engagent l'exploitation et la valorisation des bois.

L'émergence de nouveaux débouchés (réseau de chaleur d'Aix-en-Provence, Usines de production d'électricité de Gardanne et Brignoles, labellisation du bois de pin d'Alep pour la construction...) pourrait accroître l'intérêt des propriétaires à exploiter leur forêt à condition qu'un soutien important soit développé par les partenaires – dont les établissements publics Office national des forêts (ONF) et Centre national de la propriété forestière (CNPF) – et l'ensemble de la filière.

Ce gisement, tant qu'il est sur pied est exposé aux incendies et à la perte de capital, cela alors même que depuis plus de 30 ans de nombreux acteurs portent la volonté d'accroître les prélèvements, la gestion et la diminution de la biomasse, prélude à la protection des forêts contre les feux.

Fig. 2 (ci-dessous) :
Etalement urbain
1990-2012.
Source AGAM

Fig. 3 (en bas) :
Gain d'espace.
Source AGAM

Des constantes défavorables

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un territoire à faible dynamique démographique (entre 0,4% à l'est et 1% à l'ouest). Les revenus y sont faibles (revenu médian à 23 690 €/an) et la répartition par couches socio-professionnelles montre une prédominance des métiers à revenus faibles à moyens. Ce constat peut expliquer la faible attractivité de la Métropole qui malgré tout continue de consommer de l'espace pour accueillir de nouveaux arrivants et de nouvelles activités (Cf. Fig. 2)

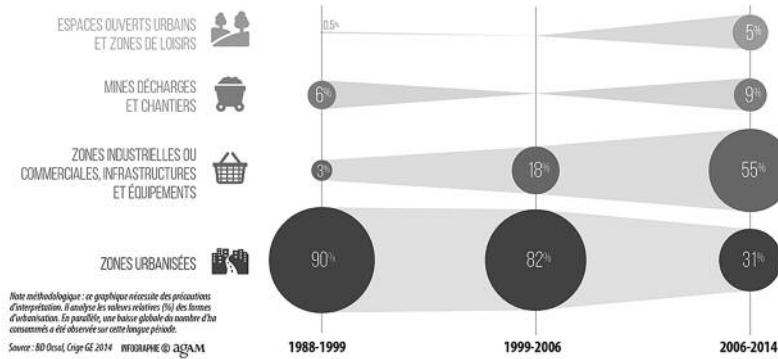
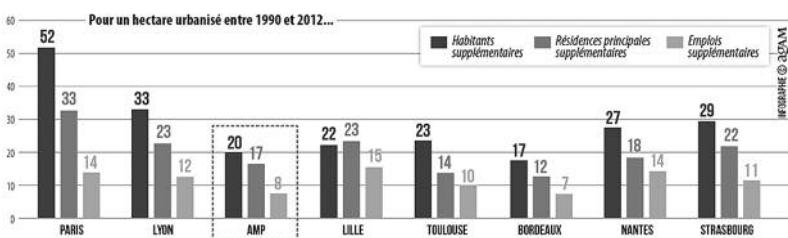
Si l'accession à la propriété reste faible par rapport à d'autres métropoles, il apparaît pour Aix-Marseille sur une période de 26 ans (1988-2014) qu'après un fort développement des zones urbanisées jusqu'en 2006, la tendance est aujourd'hui à la décrue bien que les zones commerciales s'étendent et que ça et là de nombreuses constructions en zones péri-urbaines agricoles ou forestières continuent leur implantation (Cf. Fig. 3).

Les « couloirs » d'urbanisation, en fond de vallée, les bas coteaux, les interfaces villages/zone agricole mais aussi les espaces naturels de l'ouest sont les principaux « fournisseurs » de foncier constructible.

Ce constat induit plusieurs conséquences dont la fermeture des accès à la forêt (DFCI ou desserte), l'augmentation du risque d'incendie d'origine anthropique, la non exploitation sous tendue par une plus-value foncière en cas d'obtention de la constructibilité, le morcellement, l'inscription de la forêt comme « chose » du paysage et non comme objet économique, la limitation des corridors, refuges, lieu de vie et autre TVB, la forêt comme lieu de loisirs aux intérêts limités voire abstraits.

Les espaces forestiers : nouvel eldorado de l'urbanisation

Jusqu'en 2006, l'urbanisation a eu un fort impact sur les espaces à dominante agricole (72%) déjà en crise face à la déprise et aux mutations économiques. Cette constante depuis 1950 a progressivement été complétée par le développement d'un urbanisme à l'assaut des piémonts et des franges des massifs naturels, repoussant au fur et à mesure le front ville-nature vers ou dans la forêt (58% des pertes entre 2006 et 2014). (Cf. Fig. 5).



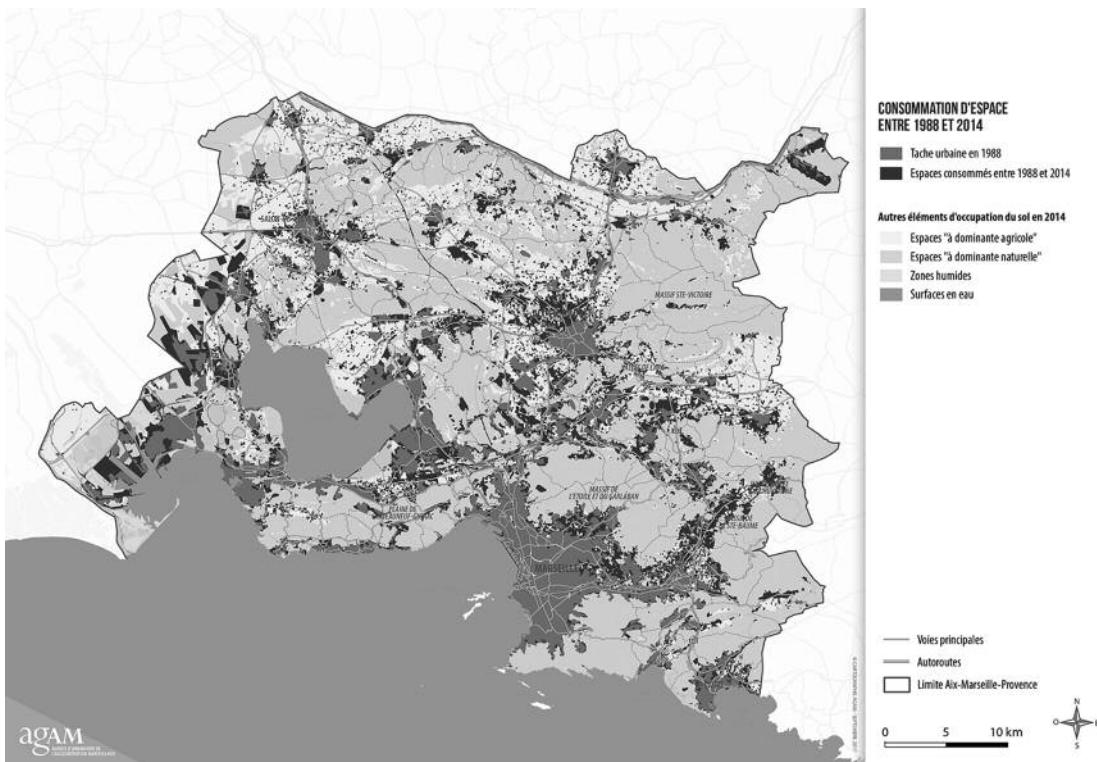


Fig. 4 :
Consommation d'espaces entre 1988 et 2014.
Source AGAM

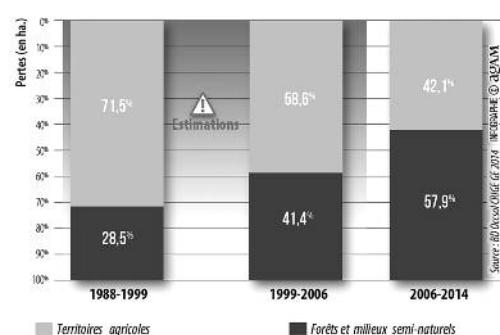


Fig. 5 (ci-contre) :
Superficies perdues (en ha).
Source AGAM

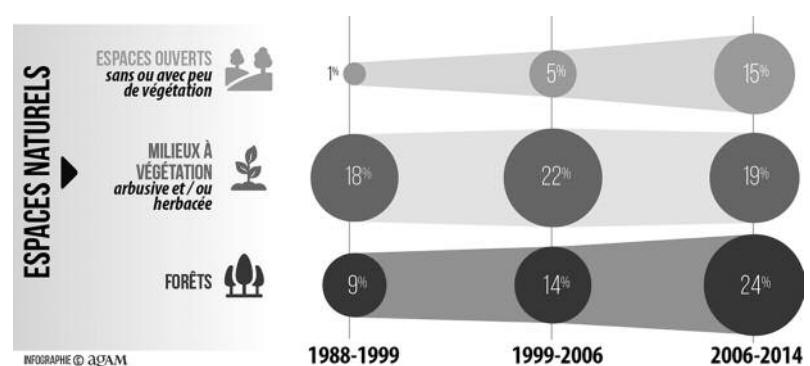


Fig. 6 (ci-dessous) :
Evolution des superficies d'espaces naturels.
Source AGAM

La perte de ces espaces ne permet plus d'avoir des zones tampons suffisamment fonctionnelles pour la lutte contre le risque incendie et provoque à terme une fermeture des paysages. A contrario, les cultures irriguées, les oliveraies, toutes à forte valeur ajoutée, sont quasiment épargnées.

La consommation d'espace entre 2006 et 2014 a concerné 60 % des ensembles végétalisés arbustifs et herbacés (landes, broussailles, garrigues).

Malgré cela, les superficies occupées par la forêt continuent de croître en surface et en volume (Cf. Fig. 6). Le volume sur pied comme la présence de structures de valorisation proches permettent d'envisager des valorisations possibles. De nombreuses conditions sont réunies pour que les « maillons de la chaîne » d'exploitation-production-transformation-utilisation offre des débouchés aux quantités de bois stockées dans les massifs forestiers.

Cela, à condition que les thématiques abordant les dynamiques de gestion et valorisation forestières, d'économie et marché du bois, d'organisation, d'implication et pertinence des actions portées par les acteurs forestiers évoluent (la description de ces sujets n'avaient pas à être abordés par cet article).

Le contexte métropolitain peut favoriser ces croisements.

Une ambition pour une métropole du futur

Si la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite développer des thématiques fortes comme l'économie et l'emploi, l'attractivité démographique, les transports, la préservation des milieux marins et aquatiques, elle est attachée à la préservation comme à la valorisation du cadre de vie et du cadre de travail de ses habitants.

Les espaces naturels, dont la forêt, contribuent à l'image de ce territoire qui se veut attentif et pilote en matière de préservation de la nature (Cf. Congrès mondial UICN en juin 2020) et d'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Pour la Métropole, « changer notre regard sur la forêt » implique que la forêt ne soit pas considérée comme un risque pour les habitants riverains mais bien un espace vivant, de loisir et de plaisir, mais aussi rémunérateur et source d'emplois, porteur d'esthétisme et de paysage, d'hébergement et de localisation des espèces naturelles méditerranéennes.

Dans cette conception multiple, la forêt est considérée comme facteur d'équilibre de la vie.

Reste que la construction d'une politique forestière multifonctionnelle métropolitaine nécessite du temps et l'élaboration d'une méthode respectant les échelles intermédiaires : approche par massif, harmonisation des pratiques, accompagnement des initiatives locales, conservation et mobilisation des acteurs locaux.

A cette échelle, la Métropole a fait le choix d'intervenir sur l'organisation du territoire à travers la préservation des grands équilibres d'occupation de l'espace : le Scot et les PLUi et en faveur d'une politique orientée vers la préservation et la valorisation des espaces forestiers.

Préserver les constantes dans les documents de planification

Le Scot métropolitain résulte de l'association des Scot des Agglomérations /Communauté urbaine existantes avant 2016. Mais loin d'être une addition, il a ouvert les échanges à l'intégration de particularismes, notamment sur la forêt, comme

c'était le cas dans les Scot des Agglomérations d'Aix et d'Aubagne.

L'approche positive de préservation du foncier forestier, d'économie de la forêt et du bois, de lieu de loisirs et de villégiature, d'interface à risques, est en cours d'insertion dans le document final.

Cette première étape visant à l'amélioration de la prise en compte de la forêt dans les documents d'urbanisme chargés de coordonner l'aménagement du territoire (SCOT, PLU) aura pour objectif de maintenir les surfaces forestières comme gisement économique à préserver durablement pour son exploitation avec une desserte au gabarit lié. Les aspects de sécurisation des zones habitées seront également intégrés par l'amélioration des accès des secours, mais surtout la réduction des linéaires d'interfaces zones urbanisées (plus forte présence humaine) et zones naturelles.

De façon complémentaire, les réflexions menées devraient permettre de préserver les imbrications agriculture et forêts et montrer l'importance et le rôle des paysages quotidiens reliant entre eux les paysages majeurs. La présence de ces espaces forestiers interstitiels non dénaturés permettra l'accès des populations urbaines locales éloignées de la nature et facilitera les fréquentations de loisirs nombreuses et variées dans une Métropole fortement peuplée.

Renforcer la transversalité et les prises de consciences

Parmi les actions développées par la Métropole, les ateliers menés dans le cadre de l'élaboration du Scot et des PLUi sont l'occasion de mettre en capacité d'échanges les différents acteurs pour qu'ils jouent leurs rôles (élus, services, professionnels, propriétaires). A ces lieux d'échanges, il est proposé à la Métropole d'augmenter encore la visibilité « du monde forestier » avec l'intégration de professionnels de la forêt lors de la constitution du prochain Conseil de développement (post élections 2020).

Egalement, l'objectif sera d'harmoniser les démarches d'information et de rencontre des habitants du territoire : travail avec les Centre permanent d'éducation à l'environnement (CPIE) pour l'engagement d'un programme métropolitain d'éducation à la forêt, ou le renouvellement de la Journée internationale des forêts (JIF).

Une politique opérationnelle adaptée

L'existence de la Métropole se veut opérationnelle au service des communes, des habitants et du territoire.

Pour ce faire, la Métropole a décidé de l'organisation d'une Direction dédiée dont les orientations se veulent globales et multifonctionnelles en faveur d'une gestion et d'un aménagement des forêts tenant compte des effets du changement climatique.

Objectif n°1 : Préserver le milieu forestier en réduisant les hétérogénéités de protection

La Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) a été portée depuis les années 80 et l'apparition des Plans intercommunaux de débroussaillement et d'aménagement forestier (PIDAF) par les groupements de communes organisés par massif.

A l'avènement des communautés de communes puis d'agglomération début 2000, les transferts de compétences ont favorisé la mise en œuvre des travaux et amélioré ainsi le « niveau de sécurisation » des espaces boisés aidés en cela par davantage de réglementation (arrêtés portant application des Obligations de débroussaillement [OLD]), d'emploi du feu et de fréquentation des espaces naturels.

Néanmoins, l'étude des investissements réalisés pendant près de 20 ans dans les différents massifs forestiers montre que des disparités d'intervention existent qui nécessitent une politique de rééquilibrage voire de rattrapage dans certains cas.

La Métropole a donc décidé, dès l'adoption de la compétence forêt, de désigner un animateur technique par massif chargé de mettre en œuvre les programmations prévues jusqu'à concurrence d'un niveau d'investissement à l'hectare moyen supérieur à 12 €/ha/an (hors travaux en forêt publique et chez les propriétaires privés, et ceux effectués par les forestiers sapeurs). Les interventions sont déterminées annuellement par des Comités de gestion locaux pluridisciplinaires composés notamment d'élus locaux, de techniciens forestiers, de pompiers, de propriétaires, de gestionnaires, de financeurs, etc.

Aujourd'hui, la Métropole investit environ 3,2 à 3,6 millions/an en travaux DFCI notamment pour rattraper les « retards » sur certains massifs. Un Schéma métropolitain DFCI sera engagé prochainement, en com-

plément de l'actualisation régulière des Plans de massif de Défense des forêts contre l'incendie (PM DFCI), afin de disposer d'une vision précise de l'état de protection de chaque massif et des financements à programmer pour les années à venir. Deux études complémentaires seront également engagées afin de réduire d'une part la biomasse et d'autre part de sécuriser davantage les interfaces : le Plan d'occupation pastoral métropolitain et l'étude pour la reconquête des friches agricoles.

Enfin, d'autres actions sont également menées par les animateurs de massif ou en lien avec les gestionnaires forestiers en particulier afin de favoriser la gestion forestière pour la diminution des risques d'incendies.

Objectif n°2 : Structurer la filière « Economie Forestière »

Le gisement forestier métropolitain mobilisable durablement est évalué à plus de 2,5 millions de tonnes de bois de pin d'Alep. Il reste toutefois à localiser les peuplements les plus intéressants à exploiter, les caractériser d'un point de vue de leur potentiel de valorisation et les quantifier afin de déterminer les moyens mais aussi déterminer si une filière peut s'appuyer totalement ou partiellement sur ce gisement. De façon complémentaire, le Schéma de desserte forestière sera rendu fin 2019 permettant à terme de régler les questions de vidange et d'acheminement des bois depuis les lieux de production à ceux en charge de la transformation.

Une Charte forestière de territoire est même prévue à l'horizon 2021 mais, sans attendre, plusieurs actions sont engagées comme celle visant à engager la Métropole et les communes dans l'utilisation du pin d'Alep dans les constructions publiques (élaboration d'une Charte).

Corollairement à ces études, plusieurs actions seront engagées pour appuyer le développement ou l'installation d'acteurs de cette filière. Par exemple, une réflexion sur la reconversion du site de Gardanne pour en faire un pôle de valorisation du bois — en complément de la reconversion des usines productrices d'électricité, est en cours.

Conclusion

La Métropole Aix-Marseille-Provence est riche de nombreux espaces naturels occupés par un gisement forestier important. Même si les incendies font toujours peser un risque

Christian DELAVET
Maire de Saint-Antonin-sur-Bayon
Président
de l'Association
départementale des
Communes forestières
des Bouches-du-Rhône

Cyrille NAUDY
DGA délégué
Agriculture Forêt
Paysages Espaces
Naturels – Métropole
Aix Marseille Provence
cyrille.naudy@
ampmetropole.fr

sur les forêts, l'ambition de cette jeune métropole est d'inscrire dans sa politique de développement, la préservation de ses espaces constitutifs du cadre de vie, véritables lieux de vie, d'expression et d'économie.

Les espaces naturels et la forêt sont donc considérés comme de vrais sujets au même titre que la mobilité, le traitement des déchets, l'habitat.

Cependant, l'histoire montre que les concurrences en matière d'occupation du territoire ont régulièrement défavorisé les espaces boisés et ceux couverts d'agriculture en faveur d'une urbanisation toujours demandeuse de davantage de surfaces pour son développement, l'emploi ou l'économie.

Si la Métropole est aujourd'hui dotée d'une direction générale porteuse des questions

forestières, c'est bien de façon transversale que les solutions devront pouvoir être trouvées en s'appuyant sur l'agriculture, l'industrie, le tourisme...

C'est en appliquant cette méthode tout en conservant le savoir-faire accumulé par les territoires à partir des années 80, que la Métropole envisage de protéger sa forêt à court et à long terme. Cette ambition recouvrira les partenariats à établir dans les domaines de la DFCI mais aussi de la valorisation de la forêt et du bois. L'objectif étant d'améliorer toujours ce qui avait pu être engagé par certains territoires depuis plusieurs années.

C.D., C.N.

Résumé

La Métropole Aix-Marseille-Provence a été créée le 1^{er} janvier 2016. Bien que considérée comme un pôle urbain majeur méditerranéen, sa géographie physique est notamment marquée par une forte proportion d'espaces naturels : 61%, dont une bonne partie est forestière. De fait, le gisement en bois sur pied, réparti sur les 23 massifs forestiers métropolitains, est considérable : entre 2,6 à 2,8 millions de tonnes de pin d'Alep.

Cette situation est toutefois évolutive car l'anthropisation des sols et des milieux naturels est en constante progression ; et même si un ralentissement est observé depuis plusieurs années, la forêt dispose d'un foncier très convoité par l'urbanisation.

Consciente de cette richesse et des menaces existantes, la Métropole a développé une politique forestière basée sur les anciennes orientations des intercommunalités historiques. En particulier, elle a orienté ses interventions sur la prévention des incendies de façon à disposer d'une protection équivalente sur tous les massifs de son territoire et elle a engagé des actions en faveur de la connaissance précise du gisement de bois et des modalités d'une exploitation durable. A terme, l'ensemble de cette politique devrait être coordonné par une Charte forestière métropolitaine.

Summary

Towards an integrated perspective: situating forests and woodlands within a coherent territorial and administrative framework

The Aix Marseille Provence metropolitan entity was created on January 1, 2016. Even though it is considered to be one of the Mediterranean's major urban poles, its physical geography is stamped by a high proportion of natural areas: 61%, of which a good part is wooded. Indeed, the reserves of standing timber, spread over 23 mainland forested massifs, is considerable: between 2.6 and 2.8 million tonnes of Aleppo pine.

However, this situation is in ongoing evolution due to the progression of human-driven changes to soils and natural areas. While this tendency has slowed down over recent years, forests and woodlands occupy real estate that is very tempting to urbanisation.

The Metropolitan area, aware of both the richness of this land and the existing threat to it, has developed a forestry policy based on earlier orientations of the traditional relationships between localities and rural districts. In particular, the Metropolitan area has focused its actions on wildfire prevention so as to ensure that the mountainous forested areas throughout its territory benefit from equivalent protective arrangements and has undertaken measures to obtain exact information on the reserves of wood and the conditions for its sustainable exploitation. Eventually, the totality of this policy should come under the coordination of a Metropolitan Forestry Charter.